

**(Extrait des arrêtés N°2022 – 04 - CONC du 4 janvier 2022 et 2022-15-CONC du 7 février portant ouverture d’un concours d’Assistant Socio-Educatif Spécialité Conseil en économie Sociale et familiale session 2022)**

## Avis de Concours

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Eure ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire le concours au grade d’ :

**ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF - SESSION 2022**

**Uniquement pour la Spécialité Conseil en Économie Sociale et Familiale**

**Catégorie A - Femme / Homme**

|  |
| --- |
| **Conditions d’inscription** |
| La spécialité « **Conseil en Economie Sociale et Familiale** » est ouverte aux candidats titulaires du diplôme d’Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d’un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007‐196 du 13 février 2007.***Dispositions dérogatoires pour la spécialité : « Conseil en économie sociale et familiale »****:**a) Les candidats, ne possédant pas les diplômes requis, peuvent être autorisés à s’inscrire au concours, à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes ou d’activités professionnelles équivalentes. Ils ont la possibilité d’effectuer une équivalence de diplôme auprès du CNFPT (www.cnfpt.fr) (en application du décret n°2007‐196 du 13 février 2007).**b) Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :* *- les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours.**- les sportifs de haut niveau sous réserve de figurer sur une liste publiée l’année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.*  |

**Nombre de postes au concours** :

- Spécialité « Conseil en Économie Sociale et Familiale » : **30 postes**

**Retrait des dossiers d’inscription du 5 avril 2022 au 11 mai 2022** :

➊ Soit lors d’une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr) (rubrique concours, Préinscription)**[[1]](#footnote-1)** ou en utilisant la plateforme d’inscription nationale [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr)1.

**Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n’ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l’Eure aux horaires d’ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.**

**Attention :** la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l’examen. Le Centre de Gestion ne validera l’inscription qu’à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers3, du dossier complété, daté et signé, et accompagné des pièces demandées.

➋ Soit à l’accueil du Centre de Gestion 27**[[2]](#footnote-2)**,

➌ Soit par voie postale**[[3]](#footnote-3)**: adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l’Eure (à l’adresse ci-après).

🡪Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes.

**IMPORTANT : Aucune demande de dossier d’inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.**

**Retour des dossiers d’inscription : le 19 mai 2022** **dernier délai**.

* Soit par voie postale au Centre de gestion de l’Eure3
* Soit en déposant leur dossier d’inscription, par voie dématérialisée, dans leur espace sécurisé du site internet du CDG 27 : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr), et en clôturant leur inscription[[4]](#footnote-4) (une procédure sera téléchargeable sur le site du CDG 27),
* Soit à l’accueil du Centre de Gestion de l’Eure2

**MISE EN GARDE** : L’inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s’assurant qu’il est suffisamment affranchi.

Quel que soit le mode de dépôt du dossier d’inscription, tout incident dans sa transmission, quelle qu’en soit la cause (retard, perte, …), engage la responsabilité de l’émetteur et entraîne un refus systématique d’admission à concourir. Si le dossier n’est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d’inscription adressé au Centre de Gestion de l’Eure, qui ne serait que la photocopie d’un autre dossier d’inscription ou d’un dossier d’inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d’écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l’espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

|  |  |
| --- | --- |
| **Centre de Gestion 27** | 10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex.**Horaires d’ouverture**:du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30 |

**Date des épreuves écrites** : le **6 octobre 2022** dans le département de l’EURE, soit à GRAVIGNY, VAL DE REUIL, BERNAY, PACY SUR EURE, MENILLES, CONCHES EN OUCHE et/ou EVREUX (le ou les lieux définitifs seront bloqués en fonction du nombre de candidats inscrits).

Pour information : Les candidats aux concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l’emploi considéré, conformément aux dispositions du décret du 30 juillet 1987.

Le service concours du CDG 27 se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

1. Minuit (clôture des inscriptions) [↑](#footnote-ref-1)
2. Aux horaires d’ouverture (voir ci-dessus) [↑](#footnote-ref-2)
3. Cachet de la poste faisant foi [↑](#footnote-ref-3)
4. Minuit (date limite de dépôt des dossiers) [↑](#footnote-ref-4)